

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 4 mars 2008, à 19h00 au Centre de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Madame la conseillère	Johanne Tremblay-Côté
Monsieur le conseiller	François Garon

Étaient absents : Alain Royer
Hélène D. Michaud

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Madame Josée Brouillette, sec.-trés.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Avis de motion**
 - 4.1 Règlement #247-A concernant la circulation des motoneiges sur des terrains appartenant à la municipalité et sur la chaussée de certains chemins publics.
 5. **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés;**
 6. **Clôture de la séance**
 7. **Levée de la séance**
-

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

08-03-028

II EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4.. AVIS DE MOTION

- 4.1 Règlement #247-A concernant la circulation des motoneiges sur des terrains appartenant à la municipalité et sur la chaussée de certains chemins publics

Avis de motion est par les présentes donné par moi, François Garon, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

D'autoriser la circulation des motoneiges sur des terrains appartenant à la municipalité et sur la chaussée de certains chemins publics.

L'objet concernant l'adoption de ce règlement se résume ainsi :

Le présent règlement vise à permettre la circulation des motoneiges sur des terrains appartenant à la municipalité ainsi que sur la chaussée de l'ancien Chemin de la Gare (maintenant Chemin Tour du Lac Nord) et du Chemin Tour-du-Lac Nord afin de doter ses citoyens pratiquant ce sport, d'une sortie légale à partir du lac Sergent pour rejoindre la Piste.

Donné à Lac-Sergent, ce 4^{ème} jour de mars 2008

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

08-03-029

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la séance soit levée à 19h15.

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et sec.-très.